

**PROPOSITION DE MODIFICATION DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE EMPLOIS FONCTIONNELS CAPITAINE DE PORT EN CHEF –MTECT**

<p align="center"><b>Capitaine de port en chef (CPC- Emploi fonctionnel des OP) Texte en vigueur</b></p>	<p align="center"><b>Capitaine de port en chef (CPC- Emploi fonctionnel des OP) Proposition d'évolution</b></p>
<p>Peuvent être nommés dans l'emploi de capitaine de port en chef, les capitaines de port de 1re classe justifiant <b>d'au moins un an d'ancienneté au 3e échelon de leur grade</b> et ayant accompli en cette qualité, en position d'activité ou de détachement, au moins <b>cinq années de services effectifs dans un port.</b></p>	<p>Peuvent être nommés dans l'emploi de capitaine de port en chef, les capitaines de port de 1re classe justifiant <b>d'au moins un an d'ancienneté au 3e échelon de leur grade</b> et ayant accompli en cette qualité, en position d'activité ou de détachement, au moins <b>trois années de services effectifs dans un port.</b></p>